



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**2026/06**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
GENISSAC (GIRONDE)**

<p><b>DATE DE CONVOCATION</b> <b>5 JANVIER 2026</b></p> <p><b>DATE D'AFFICHAGE</b> <b>5 JANVIER 2026</b></p> <p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b> <b>EN EXERCICE : 19</b> <b>PRÉSENTS : 13</b> <b>VOTANTS : 16</b></p> <p><b>QUORUM ATTEINT</b></p> <p><b>OBJET :</b> Cession du broyeur de végétaux</p>	<p style="text-align: center;"><b>L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 12 JANVIER A DIX-HUIT HEURES</b></p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame <b>BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire</b>.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, M. BAGGIO Jean-Marie, Madame HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Madame BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LELEU Pascal, Madame L'HOMME Céline, M. BUREAU Olivier, M. LAPORTE Francis, Madame PALLUET Laurence, Madame MAURI Fabienne, Monsieur COLL Albert, Madame HOUQUES Christine</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Madame PEETERS Stéphanie donne pouvoir à Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline M. LANSARD RUIZ Pierre donne pouvoir à Madame L'HOMME Céline Madame BLIMON Rachel donne pouvoir à M. LELEU Pascal</p> <p><b>Absents :</b> M. CALISTO David, Madame SICHE Delphine, M. LASSALLE Jérôme</p> <p>Madame MAURI Fabienne a été élue Secrétaire de séance.</p> <p>Madame le Maire informe l'Assemblée que la Commune est en possession d'un broyeur de végétaux. Mais, ce dernier n'offre plus la même utilité que lorsqu'il a été acheté début 2017.</p> <p>La Commune s'est aperçue qu'il n'y a plus de réel intérêt à le conserver au sein des services municipaux. De surcroît, ce matériel est inadapté aux missions pour lesquelles les agents communaux doivent répondre.</p>
---	---

<b>DATE DE CONVOCATION</b>	Madame le Maire annonce qu'un particulier s'est montré intéressé par l'achat de cet outillage technique et demande à l'Assemblée d'accepter la proposition d'achat reçue au prix de 500 € TTC.
<b>5 JANVIER 2026</b>	Cette transaction se révèle être un bon compromis tant sur le plan économique que pratique.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	En effet, la Commune va pouvoir récupérer de l'espace au sein des services techniques et n'aura plus à s'acquitter de frais d'assurance et d'entretien.
<b>5 JANVIER 2026</b>	<b>CONSIDERANT</b> que dans le cadre d'une démarche de développement durable, cet outillage technique peut être utilisé à d'autres fins par un particulier et que cette cession favorise une bonne gestion patrimoniale des matériels des services techniques.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
<b>EN EXERCICE : 19</b>	- <b>AUTORISE</b> la cession du broyeur de végétaux de marque CARAVAGGI immatriculé BIO190H13 CR au prix de <b>500 € TTC</b> .
<b>PRÉSENTS : 13</b>	- <b>PRECISE</b> que cet équipement est cédé en l'état sans garantie de bon fonctionnement ou de bonne adaptation à l'usage qui en projeté par le particulier. En cas d'inadéquation ou de panne, le repreneur ne pourra se retourner contre la Commune de Génissac qui est dégagée de toute responsabilité. Le repreneur ne pourra prétendre à aucun dédommagement.
<b>VOTANTS : 16</b>	- <b>DEMANDE</b> à Madame le Maire de sortir ce bien de l'inventaire du patrimoine de la Commune.
<b>QUORUM ATTEINT</b>	- <b>AUTORISE</b> Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
<b>OBJET : Cession du broyeur de végétaux</b>	- <b>AUTORISE</b> Madame le Maire à inscrire la recette correspondante sur le budget principal de la Commune de l'exercice 2026.
	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,	 Émeline BOURDAT BRISSEAU
	La Secrétaire de séance, Fabienne MAURI